



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa	
Date	Dimanche 13 avril 2025	Heure de départ 18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 12 : Dégagé (Temp. :14 °C)	Vent 6 km/h (Nord-Ouest)	
État de la piste	Courses 1 à 12 : Rapide (Variante 0 s)		
Nombre de courses	12	Courses de qualification Ø	Inscriptions totales 104/112
Total des paris mutuels	\$491,376		
Vétérinaire contacté	Dr M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Fines, Tyler (à distance)
--------------------------------------	-------------------------------------	--

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Un retrait hâtif a été opéré par le vétérinaire du cheval, "SASKABUSH STEVE", (Alain Martin entraîneur) de la Course 10 (maladie).
Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges du cheval, "PROSPECTORS GOLD", (Mandy Archer entraîneuse) de la Course 11 (transport).
- Dans la Course 6, "CS GOLDPOLICY" a été déclaré correctement et omis du tirage au sort par erreur. Conformément à la règle 17.15 de la CAJO (peut être ajouté à la course et se voir attribuer la dernière position), ce cheval a été ajouté et s'est vu attribuer la neuvième (dernière) position de départ.
- Barry Treen a assisté à la réunion concernant le renouvellement de sa licence d'entraîneur et a été informé des conditions à remplir.

- Peter Andrusek, le directeur des courses, était présent pour aborder plusieurs questions.
- L'entraîneuse, Mandy Archer, était présente.

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Le #8, "TWICE THE DELIGHT", (Jason Gilchrist), n'était pas en position à la barrière de départ lorsque le juge de départ a relâché le peloton.
Il a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.03 (j) (vii) de la CAJO. M. Gilchrist s'est vu imposer une sanction monétaire de \$ 100 par le juge de départ, J. Fiolek.
Décision #3029928
Rien d'autre à signaler.
3. **Enquête** au sujet d'une possible obstruction par le #1, "MY MIDNIGHT LOVER", (Marie-Claude Auger), au #2, "KOZ IM DOC", (Robert Shepherd), dans le dernier droit.
Après avoir discuté avec M. Shepherd, qui a déclaré que son cheval déviait vers l'intérieur et qu'il n'avait pas été entravé, on a établi qu'il n'y avait pas eu d'obstruction.
Rien d'autre à signaler.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/3pgufNIEO5Y>
- Le #6, "DA PLAYERSDELIGHT", (Richard Simard), devra se qualifier pour le temps.
L'entraîneur en a été averti.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Examen du #4, "CLEVELAND MASSIMO", (Richard Simard), au sujet de du fait d'avoir reçu un bon départ.
Il s'était rendu bien au-delà du poteau de départ lorsque le juge de départ a relâché le peloton.
Il n'y a pas eu de bris d'équipement et il est réputé avoir pris un bon départ.

Le #7, "DONATOVER", (Pascal Berube), devra se qualifier pour des bris d'allure survenus dans des courses consécutives sur une piste rapide.

L'entraîneur en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Examen de la performance du #7, "SUN CHIP", (Ryan Guy), avant le poteau de ¼ de mille où il a dévié vers l'intérieur, sans, toutefois, faire des bris d'allure ni interférer avec aucun cheval se trouvant à l'intérieur.

Aucune infraction signalée.

Rien d'autre à signaler.

9. Le conducteur du #5, "QUAN BLUE CHIP", (Jeffrey Taylor), a été averti au sujet de la stimulation lorsque le cheval n'est pas en lice pour une position significative.

Rien d'autre à signaler.

10. **Enquête** avant le départ au sujet d'une possible obstruction survenue au #9, "MAKE IT COME TRUE", (Guy Gagnon), par le #1, "CURIOUS CORTEZ", (Jonanthan Lapointe).

Le #1 a fait un bris d'allure avant le départ, mais n'a pas provoqué d'obstruction au cheval arrière, le #9 qui se trouvait derrière le #2, "WOODMERE GAELIC", (Marie-Claude Auger), lorsque le juge de départ a relâché le peloton et il est réputé avoir pris un bon départ.

Aucune infraction signalée.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/vj_I7LMMiFc

11. Rien à signaler.

12. Rien à signaler.

Réclamations :

Aucune